

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU GERS
COMMUNE DE VIC-FEZENSAC
Code Postal 32190

ARRETE DU MAIRE n°2023/132

Objet : travaux de remplacement d'appuis de télécommunications

Le Maire de la commune de Vic-Fezensac,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la demande présentée le 27/07/2023 par SOLUTIONS 30 SUD OUEST en vue d'occuper le domaine public avenue des Pyrénées et rue du Général Labadie, afin d'effectuer des travaux de remplacement d'appuis de télécommunications pour la période du 31/07/2023 au 11/08/2023,
CONSIDÉRANT que pour la bonne exécution des travaux, ainsi que pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de préciser les règles d'occupation du domaine public.

ARRETE

Article 1 : SOLUTIONS 30 SUD OUEST est autorisé à occuper le domaine public avenue des Pyrénées et rue du Général Labadie, afin d'effectuer des travaux de remplacement d'appuis de télécommunications pour la période du 31/07/2023 au 11/08/2023.

Article 2 : La mise en place de la signalisation réglementaire de chantier sera assurée par le pétitionnaire, sous le contrôle des services techniques de la commune.

Article 3 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 4 : La directrice générale, le responsable des services techniques et l'agent de surveillance de la voie publique de la commune de Vic-Fezensac, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

VIC-FEZENSAC, le 31 juillet 2023

Le Maire
Barbara NETO

